



## COMMUNIQUÉ DU SIAEP

Madame, Monsieur,

Nous avons pris connaissance des informations transmises par une ONG (Génération futures) qui a fait procéder à des analyses d'eau à partir des rejets de l'usine Solvay à Salindres.

Les médias ont largement commenté cette information selon laquelle des polluants de type TFA (Acide trifluoroacétique) dits « polluants éternels » ont été retrouvés y compris dans l'Avène (7500 µg/l), l'Arias (3900 µg/l) et dans le Gardon dans de très moindres proportions (16 µg par litre (soit 0,016 milligramme par litre))

Ce type d'information ne peut en aucun cas nous laisser insensibles et nous y prêtons une grande attention, même si pour l'instant l'incidence sur la santé (écotoxicologique) de telles substances n'est pas démontrée scientifiquement.

A ce jour, aucune réglementation ne fixe de seuil concernant ces « polluants », dont on retrouve également la présence partout dans l'hydrosphère y compris dans les océans dans des proportions très importantes où leur formation est attribuée probablement à des éruptions volcaniques sous-marines.

Ces TFA sont notamment issus de la transformation de certains gaz tels par exemple ceux utilisés pour la climatisation dans l'automobile, ou dans la fabrication de certains produits chimiques !

La communauté scientifique étudie l'origine et les effets selon les concentrations, mais sans aucun doute nous nous devons de ne pas ignorer le principe de précaution, tel qu'exprimé en ces termes dans la législation Française :

*« L'absence de certitudes compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement, à un coût économiquement acceptable »*

S'agissant de l'usine de Salindres citée par ce rapport, dont il ne faut pas négliger le rôle économique et social pour toute une région, il appartient aux services de l'Etat de veiller à la conformité de ses rejets, tout autant que de déterminer si des processus de production et les produits issus de ces fabrications, ici comme ailleurs dans le pays, sont de nature à altérer la qualité de notre environnement et doivent par conséquent entraîner des évolutions pour les mettre en conformité !

Cependant, sans rien contester de cette démarche indépendante, nous tenons à confirmer en toute transparence quelques grands principes et règles auxquels nous ne saurions déroger en tant que gestionnaire d'un réseau d'eau potable.

Tout d'abord, il convient de rappeler que l'eau distribuée fait l'objet de contrôles stricts et réguliers (avec des cycles et des règles qui nous sont imposées), réalisés par un laboratoire agréé par l'Agence Régionale de Santé.

Ils permettent de rechercher la totalité des substances ou molécules figurant sur une liste telle qu'élaborée par le ministère de la Santé.

Pour garantir en permanence la sûreté de la qualité des eaux, le nombre de molécules ou substances recherchées s'est d'ailleurs considérablement renforcé au fil des ans !

A ce jour, à l'échelle du syndicat et de nos prélèvements, nous n'avons constaté aucune anomalie et l'eau distribuée est toujours d'excellente qualité et conforme à 100 % à l'ensemble des normes en vigueur.

Mais évidemment s'il devait y avoir une évolution de ces normes dans l'avenir, celles-ci seraient intégrées comme il se doit dans les analyses.

Compte tenu de ces éléments, il n'y a donc aucune raison d'alarmer les usagers du SIAEP de Domessargues et Saint Théodorit.

Il va de soi que le SIAEP suit avec attention ce dossier, au même titre que l'ensemble des problématiques liées à la protection de la qualité des eaux.

*Bernard CLÉMENT,*

*Président du S.I.A.E.P.*

Mesdames, Messieurs

Voici quelques jours, j'ai reçu une information, par des journalistes qui faisaient une enquête sur une molécule appelée PFAS, qu'il en avait été trouvé dans l'eau potable de Moussac.

Cette molécule, plus particulièrement un sous-groupe appelé TFA, serait produit par une usine située à Salindres.

Ce type de molécules, dites éternelles, est encore mal connue, elle est pourtant présente dans de nombreux composants comme le textile, les cosmétiques, les plastiques... Il y a une suspicion qu'elle ait une certaine nocivité pour notre organisme, mais on ne sait pas à quelle dose. Pas ou peu d'études ayant été menées sur ce sujet, pas ou peu de normes existent sur cette molécule, bref on est au début d'une sensibilisation à ce problème, actuellement sans réponse.

Concernant l'eau de Moussac, elle répond absolument et parfaitement autant en quantité qu'en qualité aux normes en vigueur pour l'eau potable. Si les analyses faites sur les communes de Moussac et Boucoiran montrent la présence c'est juste parce qu'on les a cherchées là. Il est certain que, quand on voudra bien faire des recherches dans n'importe quels autres captages elles seront retrouvées puisque ce sont des produits fabriqués depuis des dizaines d'années.

En conclusion :

- 1 L'eau de Moussac répond complètement à toutes les normes de potabilité en vigueur.
  - 2 Les TFA présent dans les eaux de la commune ont été recherchés avec notre accord, pour une parfaite transparence vis-à-vis de nos concitoyens, et le serons encore.
  - 3 Aucune prescription de l'Agence Régionale de la Santé, ARS, en charge de ce dossier ne remet en cause la qualité de notre eau.
  - 4 De plus je souhaite vous assurer que la municipalité de Moussac restera attachée, en toute transparence, à suivre les études scientifiques, y compris indépendantes, qui s'intéresseront au sujet de ces molécules présentes partout mais si peu étudiées jusqu' alors.
- S'il y a une municipalité très attentive à la qualité de son eau potable, en pointe, dans l'attention qu'elle y porte, c'est bien Moussac. Que nos concitoyens en soit assurés par tous les efforts, et encore une fois en toute transparence, que nous faisons pour nous en assurer.

Le maire de MOUSSAC  
Frédéric MATHIEU  
0190

